



Objectif “Net Zero”

Les Accords de Paris ont affiché un objectif clair, limiter le réchauffement climatique.

Il en résulte une multitude de concepts et terminologies parfois complexes dont l'interprétation semble fluctuer suivant les institutions et, *in fine*, pour les investisseurs. Zoom sur quelques idées clés.

À l'origine, la COP21 et les Accords de Paris

En 2015, lors de la signature des Accords de Paris à l'issue de la COP21, la planète est déjà en surchauffe. Entré en vigueur en 2016, ce plan ambitieux fixe néanmoins l'objectif de limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2 °C d'ici 2100, par rapport à l'ère préindustrielle. Pour y parvenir, des transformations structurelles d'envergure doivent être engagées sous l'impulsion des États, notamment, le désinvestissement dans les énergies fossiles et le respect de l'objectif “Net Zero” d'ici 2050.

Net Zero ?

Le “Net Zero” est un objectif découlant des Accords de Paris qui induit la baisse des émissions anthropiques de gaz à effet de serre dans le but d'approcher un zéro théorique. Ce seuil sous-entend que les émissions carbone ne dépassent pas la capacité d'absorption de l'écosystème planétaire, permettant une forme d'autorégulation. Toutefois, “Net Zero” ne veut pas dire zéro émission, chercher à y parvenir relèverait d'ailleurs du non-sens. Le véritable objectif du “Net Zero” est de réduire drastiquement et de manière effective les émissions afin de permettre à l'écosystème d'absorber les rejets résiduels. Pour y parvenir, la première étape consiste à atteindre le plafonnement des émissions, puis à les réduire autant que possible, pour ensuite compenser les émissions restantes grâce à différents mécanismes, qu'ils soient naturels (puits de carbone) ou technologiques (captation et séquestration).

Net Zero vs. neutralité carbone

Souvent considérées comme synonymes, ces deux terminologies recouvrent deux principes distincts. La neutralité carbone peut être réduite à une équation simple : produire “x” et compenser “y” pour atteindre la neutralité. Elle ne repose donc que sur la notion de compensation, simple composante du “Net Zero”. Ce second concept se veut, en effet, bien plus contraignant et implique de réduire les émissions carbone *via* une transformation structurelle des modèles économiques et un changement des comportements. La compensation n'est que la dernière étape visant à neutraliser les émissions inéluctables.

Objectif 2050 ou 2100 ?

Fréquemment identifiée comme année de référence pour les Accords de Paris, 2050 correspond à l'étape charnière pour atteindre les objectifs fixés à horizon 2100 : l'étape “Net Zéro”. En effet, selon les projections du GIEC⁽¹⁾, l'ensemble des émissions carbone devront avoir sensiblement baissées d'ici 2050 afin que la hausse de la température soit inférieure à 2 °C à horizon 2100. Une fois ce premier palier atteint, les 50 années suivantes devront permettre d'absorber le CO₂ résiduel pour parvenir à l'équilibre entre émissions et absorption. 2050 fait donc souvent office de point de référence pour la définition des objectifs environnementaux, l'Union européenne s'est notamment engagée à devenir climatiquement neutre à cette échéance.

(1) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.



Le “Net Zero” en pratique

En cohérence avec notre vision de long terme et face à la quête de sens et d’impact toujours plus prégnante chez les investisseurs, nous développons des produits d’investissement qui intègrent les préceptes du “Net Zero” au cœur de leur stratégie de gestion. Cela se traduit par des objectifs de diminution de l’intensité carbone des titres en portefeuille clairement définis, suivis au travers d’indicateurs précis et retranscrits dans des *reportings* réguliers. D’une manière plus générale, la quasi-intégralité de nos fonds intègre des critères ESG⁽²⁾, car nous les considérons de même importance que les critères financiers. En effet, les enjeux ESG s’immiscent dans la valorisation des entreprises, de même que la dimension financière permet de crédibiliser l’engagement des sociétés. Ces deux aspects sont donc intrinsèquement liés et font partie intégrante de notre processus d’analyse et de sélection de titres.

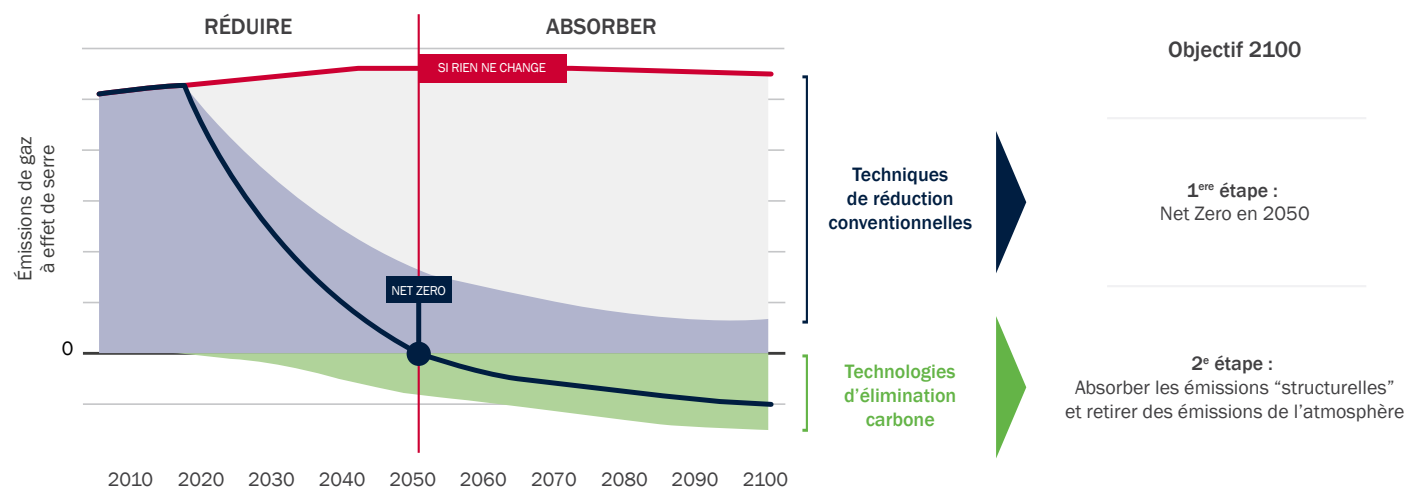
(2) Environnemental, social et de gouvernance.

(3) Source : IEA, Net Zero by 2050 – A Roadmap for the Global Energy Sector, mai 2021.

Agir en faveur d’une transition juste

Pour répondre aux objectifs fixés par l’Accord de Paris, nous plaçons la trajectoire au cœur de notre stratégie en cherchant à inclure les acteurs les plus polluants, maillons indispensables de la lutte contre le réchauffement climatique. À titre d’exemple, le secteur de l’énergie est à l’origine de 90% des émissions de CO₂ dans le monde et son niveau de dépendance aux énergies fossiles s’élève à 80%⁽³⁾. Accompagner ces acteurs dans un processus de transition plutôt que les mettre de côté nous semble donc plus que nécessaire. C’est en incitant les plus gros émetteurs à réduire leurs émissions que nous parviendrons à un effet positif durable. Dans cette logique d’inclusion et parce qu’une transition écologique cohérente et pérenne ne peut se faire qu’en prenant en considération la dimension sociale, nous avons également intégré la première coalition internationale pour une transition juste “Investors for a Just Transition” à travers l’initiative Finance for Tomorrow, afin de promouvoir une transition socialement acceptable.

Les étapes clés de l’objectif “Net Zero”



Sources : IPCC, World Resource Institute, 2018.

Avertissements

Document publicitaire, simplifié et non contractuel. Les informations, commentaires et analyses contenus dans ce document sont fournis à titre purement informatif et ne sauraient être considérés comme un conseil en placement, un conseil fiscal, une recommandation ou un conseil en investissement de la part de Rothschild & Co Asset Management Europe. Les informations/opinions/données contenues mentionnées dans ce document, considérées comme légitimes et correctes le jour de leur publication, conformément à l’environnement économique et financier en place à cette date, sont susceptibles d’évoluer à tout moment. Bien que ce document ait été préparé avec le plus grand soin à partir de sources réputées fiables par Rothschild & Co Asset Management Europe, il n’offre aucune garantie quant à l’exactitude et à l’exhaustivité des informations et appréciations qu’il contient, qui n’ont qu’une valeur indicative et sont susceptibles d’être modifiées sans préavis. Rothschild & Co Asset Management Europe n’a pas procédé à une vérification indépendante des informations contenues dans ce document et ne saurait donc être responsable de toute erreur ou omission, ni de l’interprétation des informations contenues dans ce document.

Édité par Rothschild & Co Asset Management Europe, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l’autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management Europe, sous peine de poursuites.

À propos de la division Asset Management du groupe Rothschild & Co

Société de gestion d’actifs du groupe Rothschild & Co, nous proposons des services de gestion et des solutions d’investissement dédiés à une large clientèle composée d’investisseurs institutionnels, d’intermédiaires financiers et de distributeurs. Basés à Paris et présentes dans 10 pays européens, nos équipes bénéficient d’expertises complémentaires en gestion active et de conviction, ainsi qu’en architecture ouverte. Rothschild & Co Asset Management gère plus de 22 milliards d’euros et regroupe près de 160 collaborateurs. Plus d’informations sur : www.am.eu.rothschildandco.com